

Œuvres Sociales des Travailleurs de l'Education Nationale

C.W de Tizi-Ouzou

Avis aux nouveaux retraités de l'éducation

Il est porté à la connaissance des travailleurs de l'éducation jouissants d'une retraite à partir du 1^{er} janvier 2013 , qu'un commun accord a été contracté entre la commission de wilaya des œuvres sociales et le service des retraites de la direction de l'éducation de Tizi-Ouzou concernant l'établissement et le retrait des arrêtés de mise en retraite exigés pour le paiement de la prime au profit des personnels admis à la retraite.

Pour cela, il leur est demandé de s'abstenir de demander leurs arrêtés à titre individuel auprès des services de la Direction de l'éducation, sachant que le retrait de ces arrêtés est affecté à la charge de la commission des œuvres sociales.

Par conséquent, les travailleurs mis à la retraite à compter de la date citée plus haut, n'ayant pas encore déposé leurs dossiers de demande de prime de retraite sont invités à déposer le dossier préliminaire constitué des pièces suivantes :

- 1- Formulaire demande à retirer auprès du siège des œuvres sociales
- 2- L'attestation de mise en retraite délivrée par la direction de l'éducation
- 3- L'attestation de cessation de paiement délivrée par la direction de l'éducation (l'arrêté sera retiré et joint au dossier par la c.w.o.s)
- 4- La notification d'attribution de retraite délivrée par la Caisse Nationale des Retraites (CNR)
- 5- Un chèque barré



رزقي بن الدين
النائب الأول للرئيس